



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2015

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2015-040 /7-2-6

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, C. LEBLANC, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, Al. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, L. PRIEUR-DREVON, R. REVIL, J. ROBERT, C. SERVOTTE, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, D. ZAMBON.

Représentés : B. SARRAT, J. VIAL.

Absents : R. MAZZILLI.

La secrétaire de séance désignée est Corinne MOLLIER-SABET.

OBJET : FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS : Stationnement - Evolution des tarifs horaires du parking des Tisserands

Rapporteur : J. Forté

EXPOSE : La loi sur la consommation du 17 mars 2014, impose que *tout exploitant de parc de stationnement affecté à un usage public applique au consommateur, pour les stationnements d'une durée inférieurs à douze heures et payés à la durée, une tarification par pas de quinze minutes au plus. L'article L.113-7 du code de la consommation entre en vigueur le 1^{er} juillet 2015.*

En conséquence, la grille tarifaire applicable aux usagers horaires du parc de stationnement des Tisserands doit être modifiée.

Cette nouvelle tarification doit cependant permettre de maintenir une rotation des véhicules dans le parking.

Rappel des tarifs horaires appliqués actuellement :

Durée de stationnement	Tarifs
De 0 à 37 min	0 €
De 38 min à 1 H 15 min	0,50 €
De 1 h 16 à 1 h 53 min	1,00 €
De 1 h 54 à 2 h 30 min	1,50 €
De 2 h 31 à 3 h 07 min	2,00 €
De 3 h 08 à 3 h 45 min	2,50 €
De 3 h 46 à 5 h 00	3,50 €
De 5 h 01 à 6 h 16 min	4,50 €
De 6 h 17 à 24 h 00	5,50 €
Forfait ticket perdu	15 €

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale du 24 mars 2015,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} juillet 2015 :

Durée de stationnement	Tarifs
De 0 à 15 min	0 €
De 15 min et 1 s. à 30 min	0 €
De 30 min et 1 s. à 45 min	0.20 €
De 45 min et 1 s. à 1 h 00	0.50 €
De 1 h 00 et 1 s. à 1 h 15	0.60 €
De 1 h 15 et 1 s. à 1 h 30	1.00 €
De 1 h 30 et 1 s. à 1 h 45	1.20 €
De 1 h 45 et 1 s. à 2 h 00	1.50 €
De 2 h 00 et 1 s. à 2 h 15	1.70 €
De 2 h 15 et 1 s. à 2 h 30	1.80 €
De 2 h 30 et 1 s. à 2 h 45	1.90 €
De 2 h 45 et 1 s. à 3 h 00	2.00 €
De 3 h 15 et 1 s. à 3 h 30	2.30 €
De 3 h 30 et 1 s. à 3 h 45	2.60 €
De 3 h 45 et 1 s. à 4 h 00	2.70 €
De 4 h 00 et 1 s. à 4 h 15	3.50 €
De 4 h 15 et 1 s. à 4 h 30	3.60 €
De 4 h 30 et 1 s. à 4 h 45	3.70 €
De 4 h 45 et 1 s. à 5 h 00	3.80 €
De 5 h 00 et 1 s. à 5 h 15	4.00 €
De 5 h 15 et 1 s. à 5 h 30	4.10 €
De 5 h 30 et 1 s. à 5 h 45	4.20 €
De 5 h 45 et 1 s. à 6 h 00	4.30 €
De 6 h 00 et 1 s. à 6 h 15	4.40 €
De 6 h 15 et 1 s. à 6 h 30	4.50 €
De 6 h 30 et 1 s. à 6 h 45	4.60 €
De 6 h 45 et 1 s. à 7 h 00	4.70 €
De 7 h 00 et 1 s. à 7 h 15	4.80 €
De 7 h 15 et 1 s. à 7 h 30	4.90 €
De 7 h 30 et 1 s. à 7 h 45	5.00 €
De 7 h 45 et 1 s. à 8 h 00	5.10 €
De 8 h 00 et 1 s. à 8 h 15	5.20 €
De 8 h 15 et 1 s. à 8 h 30	5.30 €
De 8 h 30 et 1 s. à 8 h 45	5.40 €
De 8 h 45 et 1 s. à 9 h 00	5.50 €
De 9 h 00 et 1 s. à 9 h 15	5.60 €
De 9 h 15 et 1 s. à 9 h 30	5.70 €
De 9 h 30 et 1 s. à 9 h 45	5.80 €
De 9 h 45 et 1 s. à 10 h 00	5.90 €
De 10 h 00 et 1 s. à 10 h 15	6.00 €
De 10 h 15 et 1 s. à 10 h 30	6.10 €
De 10 h 30 et 1 s. à 10 h 45	6.20 €
De 10 h 45 et 1 s. à 11 h 00	6.30 €
De 11 h 00 et 1 s. à 11 h 15	6.40 €
De 11 h 15 et 1 s. à 11 h 30	6.50 €
De 11 h 30 et 1 s. à 11 h 45	6.60 €
De 11 h 45 et 1 s. à 12 h 00	6.70 €
Forfait ticket perdu	15 € / jour

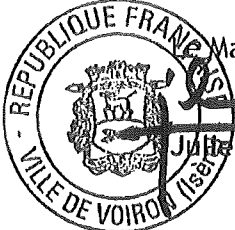
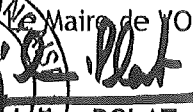
Au-delà de 12 heures de stationnement entre 7h00 et 19h00, le forfait nuit s'applique.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la modification de la tarification horaire du Parking des Tisserands.

**DECISION : La proposition est ADOPTEE par 25 voix POUR - 7 ABSTENTIONS (R. REVIL, A. FAVIER, N. CHARLETY, A. GERVASI, J.L. BALLY, J. VIAL, L. TRICOLI)
AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture, sa
publication
ou notification le

 Maire de VOIRON,

Julien POLAT